

Quelques remarques à propos des propositions sur la formation des enseignants

(Conférence de presse de J. Lang du 27/02/2001)

Alain Beitone

IUFM d'Aix-Marseille/Lycée Thiers (Marseille)

12 mars 2001

Les propositions formulées par le ministre dans sa conférence de presse résultent notamment des travaux et des débats liés au rapport Alluin-Cornu¹, qui a été prolongé par le rapport Brihault-Cornu. Alors que le premier rapport comportait des propositions très inquiétantes, le second, qui s'appuyait sur une large concertation était beaucoup plus satisfaisant. C'est ce second rapport qui constitue l'une des sources d'inspiration des projets ministériels².

Bien évidemment, les propositions du ministre sont conformes à son style habituel : il cherche à exprimer une position de compromis, rend hommage aux enseignants et aux IUFM, en appelle à une société pacifiée comme à la formation de l'esprit critique des élèves. Il affirme que l'école ne peut pas tout mais aussi que la formation des enseignants est « *la seule véritable alternative à l'exclusion* », etc.

Mais, au delà du « style Lang », il faut prendre la mesure de l'ampleur et de la vivacité des débats qui concernent l'école et la formation des maîtres.

Par exemple, un texte d'un certain Pedro Cordoba, qui se présente comme « Co-directeur du Département de langues romanes de l'Université de Reims », a été largement diffusé il y a quelques mois³. L'auteur commence par se demander « *avec quels instruments mesurer le degré de bêtise qui règne dans les IUFM ?* ». Puis il affirme que les projets Alluin-Cornu et Cornu-Brihault sont l'expression de la volonté des IUFM et il dénonce un projet de ces derniers visant à « *fabriquer un mini-Capes, un Capes ridicule, un Capes à leur image et à leur portée* ». L'outrance du propos ne doit pas faire oublier qu'il existe un puissant lobby anti-IUFM (Société des agrégés, SNALC, FO, curieusement rejoints par certains « enrégés de la République »).

Lorsque le Ministre compare la tâche que doivent accomplir les IUFM en matière de formation des maîtres au type de professionnalisation qui caractérise la formation des médecins et des ingénieurs, je considère cela comme très positif. De même, lorsqu'il affirme : « *il n'est pas bon maître celui qui ne maîtrise pas les connaissances qu'il doit transmettre* », il s'agit là d'un rappel utile face à un autre lobby qui considère les savoirs comme secondaires et qui voudrait mettre l'accent, en matière de formation des enseignants, sur les seules compétences relationnelles.

Ce balancement des formulations ministérielles est particulièrement bien illustré par le thème de la « professionnalisation ». Le ministre commence par distinguer une « *formation disciplinaire de haut niveau* » d'une part et la nécessité de conforter la compétence professionnelle des enseignants d'autre part. Cette distinction entre le disciplinaire et le professionnel⁴, que l'on trouvait déjà dans le rapport Alluin-Cornu, est évidemment très

¹ J'avais, en ce qui me concerne, exprimé un point de vue très critique à l'égard de ce rapport. A. Beitone : **Chronique d'un désastre annoncé**, 8 février 2000.

² Le Ministre cite aussi le rapport du Conseil National de l'Évaluation, un rapport du Recteur Bornancin (qui n'est pas publié à ma connaissance), ainsi que les travaux de la DPD.

³ Le texte a été surtout diffusé sur Internet, mais *Le Monde de l'Éducation* lui a consacré une « brève » très critique.

⁴ Que l'on retrouve aussi, hélas, dans les discours de nombre de formateurs des IUFM.

contestable. Pour un enseignant, les savoirs sont une composante essentielle de la professionnalité. Mais c'est précisément ce que dit le ministre quelques lignes plus loin lorsqu'il affirme que les « *problèmes professionnels (...) ont nécessairement une dimension disciplinaire et une dimension pédagogique* ». Le ministre affirme même, ce qui me semble aussi très positif, qu'il faut mettre les étudiants et les professeurs stagiaires en contact « *avec les savoirs en constitution et les résultats de la recherche* ».

Au total, mon point de vue est que le texte de la conférence de presse du ministre comporte de nombreuses formulations ambiguës, mais que ces ambiguïtés sont largement le produit des contradictions qui traversent la société française à propos de l'Ecole. On m'objectera peut-être que le rôle du politique est de choisir. Certes, mais que dirions-nous si le choix consistait à supprimer les IUFM ou à faire disparaître toute dimension pédagogique et didactique des épreuves du CAPES ? Et, pour envisager un choix inverse, quel ministre serait en mesure aujourd'hui de décider que le recrutement de tous les enseignants sera assuré par un concours suivi de deux années de formation en IUFM ? Les propositions ministérielles ont l'avantage de rester très ouvertes, les IUFM ont donc la possibilité, à l'intérieur de ce cadre souple, de faire prévaloir leur conception de la formation des maîtres.

I. La première année et le concours

a) La pré-professionnalisation

L'importance de la pré-professionnalisation est affirmée. Elle comporte plusieurs volets :

- la mise en place dès la licence de compléments de formation disciplinaires, en particulier pour les enseignants des disciplines technologiques et pour les professeurs de lycée professionnels, mais ils ne sont pas les seuls concernés. Il y a là un vaste champ de négociation et de collaboration entre les universités et les IUFM. Dans ma discipline (les sciences économiques et sociales) la formation sociologique des étudiants en sciences économiques et la formation économique des étudiants en sociologie sont très insuffisantes⁵. De même, la formation en histoire et géographie des étudiants en lettres qui se destinent au concours PLP lettres-Histoire est le plus souvent inexistante. On pourrait donner de nombreux autres exemples.
- La mise en place, au niveau de la licence, d'enseignements d'histoire et/ou d'épistémologie des disciplines et l'organisation de stages. Pour que ces dispositifs soient formateurs, dans la perspective de l'exercice du métier d'enseignant, il faut qu'ils soient organisés en collaboration avec les IUFM. Par exemple, un enseignement d'épistémologie ne sera pas conçu de la même façon selon qu'il vise à préparer une maîtrise ou un DEA spécialisés ou bien qu'il cherche à favoriser la réflexion critique des enseignants sur les contenus enseignés. Le ministre cite d'ailleurs en exemple la formation des professeurs d'éducation physique qui assure une forte continuité entre les enseignements au niveau DEUG/licence et la formation assurée par l'IUFM. C'est vers cela qu'il faut tendre pour l'ensemble des disciplines.

⁵ Mais cela n'est pas spécifique aux SES. La formation en géographie des étudiants d'histoire, comme la formation en géométrie ou en probabilités de certains étudiants en mathématiques sont tout aussi insuffisantes

b) La préparation aux concours

Une distinction importante doit être faite sur ce point :

- S'agissant de la formation des professeurs de collège et de lycée, le ministre affirme la possibilité pour tout étudiant qui le souhaite de s'inscrire dans une préparation au concours⁶. Comme dans le même temps il souhaite l'organisation d'un stage et le renforcement de la dimension pédagogique et didactique du concours, le problème qui se pose est essentiellement un problème de moyens : il faut pouvoir encadrer, dans une première année qui soit véritablement une composante de la formation professionnelle des enseignants, des effectifs très importants.

Cependant, les dispositifs de sélection à l'entrée qui existent dans de nombreux IUFM ne visent pas seulement à limiter les effectifs. Ils ont pour objectif de ne retenir que les candidat(e)s qui font preuve d'une forte motivation et qui disposent de pré-requis suffisants. On a pu, en général, éviter les cas de candidats qui s'inscrivent « en touristes » et suivent plus ou moins attentivement les enseignements. La sélection à l'entrée est donc aussi un système de « révélation des préférences » des candidats. Les formulations du ministre n'interdisent pas de mettre en place, à l'instar de certaines filières universitaires⁷, des tests d'orientation permettant aux candidats de se situer par rapport aux exigences de la préparation au concours.

- S'agissant de la formation des professeurs des écoles, les propositions ministérielles me semblent beaucoup plus inquiétantes. En effet, au nom de l'égalité des candidats devant les concours, le ministre propose de faire disparaître tout élément didactique et pédagogique dans les épreuves écrites. Le fait que le concours soit avancé en décembre ou janvier ne compensera pas l'effet d'affichage désastreux que constitue l'entrée dans le métier de professeur des écoles par des épreuves écrites qui se limitent à vérifier une culture de base en lettres et en sciences. Par ailleurs, en indiquant que ce concours peut être préparé au sein de l'IUFM, des universités et du CNED, le ministre banalise la responsabilité des IUFM en matière de formation des maîtres et, ce qui est sans doute plus grave, conduit de fait à ne confier véritablement aux IUFM que la formation qui correspond à l'actuelle deuxième année. Il n'est pas douteux que derrière le généreux prétexte de l'égalité des candidats, se dissimule une très prosaïque question de moyens : l'augmentation des effectifs de professeurs des écoles stagiaires conduit à redéployer les moyens des IUFM de la première vers la deuxième année.

Il importe donc de prendre appui sur les déclarations du ministre qui indique la nécessité d'une véritable formation professionnelle de deux ans, comportant notamment un renforcement des compétences disciplinaires des enseignants, pour faire en sorte que la préparation du CAPES comporte les apports disciplinaires indispensables en même temps que des éléments de formation pédagogique et didactique. Symétriquement, il faut obtenir que le concours de recrutement des professeurs des écoles comporte une épreuve à dimension pédagogique et didactique.

⁶ On notera, là encore, une contradiction du discours ministériel. Si on compare, comme le fait le ministre, la formation des enseignants à celle des médecins et des ingénieurs, il faut admettre que les institutions de formation qui permettent l'accès à ces professions disposent d'un système de concours d'entrée. Pourquoi refuser ce dispositif aux IUFM ?

⁷ La plupart des départements de Langues Etrangères Appliquées par exemple.

c) Les concours

La mise en place d'un programme national pour le concours de professeurs des écoles, de même que la possibilité offerte aux candidats de se présenter dans plusieurs académies constituent une évolution positive.

Les formulations relatives aux concours de PLP et la référence qui y est faite à la dimension « pratique » sont assez inquiétantes. Elles ouvrent la possibilité d'une approche misérabiliste de l'enseignement en lycée professionnel.

S'agissant du CAPES, il n'y a pas de modification importante en ce qui concerne le calendrier. Par ailleurs, la mise en place d'un comité de suivi des concours est plutôt une bonne chose dans son principe. La substitution d'une épreuve d'entretien avec le jury à l'actuelle épreuve sur dossier⁸ aura un effet positif si le document de cadrage annoncé permet la prise en compte effective dans tous les concours de la dimension pédagogique et didactique.

La mise en place d'une carte de préparation aux concours sur la base de « l'efficacité des dispositifs mis en place » est aussi une proposition conforme à l'intérêt des candidats et à l'efficacité du service public. Actuellement des préparations sont maintenues alors que leur inefficacité (en terme de réussite au concours) est avérée et que, dans le même temps, les préparations efficaces ne bénéficient pas de tous les moyens qui leur seraient nécessaires.

Quelle gestion des moyens relatifs à la préparation des concours ?

Au moment où il traite des préparations aux concours, le ministre indique que les étudiants inscrits dans les préparations habilitées « *seront pris en compte directement dans le calcul des dotations théoriques des institutions chargées de ces préparations (Université et IUFM) en fonction des charges que chaque établissement assurera* ». Cette formulation n'est pas acceptable. Actuellement, les IUFM reçoivent les moyens correspondants à la formation des enseignants et, dans le cadre des conventions avec les universités, reversent à ces dernières les moyens qui correspondent aux enseignements qu'elles assurent effectivement. Même dans ces conditions, les IUFM n'obtiennent pas toujours une véritable maîtrise de la cohérence de la formation des enseignants. Les universités considèrent souvent qu'elles n'ont de compte à rendre à personne en ce qui concerne les contenus d'enseignement des préparations aux concours. Or, dans certains cas ces contenus d'enseignement sont totalement inadaptés voire détournés de leurs objectifs (lorsque les moyens destinés à la préparation du CAPES sont utilisés pour des préparations à l'agrégation par exemple). Si la formule ministérielle devait se traduire dans les textes, on risquerait d'en revenir à une division du travail désastreuse pour la formation des enseignants : les universités prenant en charge les « contenus disciplinaires » et les IUFM se chargeant des aspects « pédagogiques ». Dans les filières où la situation existe actuellement, on constate que les candidats aux concours déprécient très fortement tout ce qui

⁸ Un petit rappel historique s'impose. Dans un premier temps, une épreuve professionnelle avait été mise en place dans tous les CAPES. Le ministre de l'époque (F. Bayrou) souhaitait que le stage joue un rôle important dans cette épreuve, mais il fallait tenir compte de l'existence de candidats qui n'avaient pas suivi de stages parce qu'il s n'étaient pas inscrits en IUFM. Il existait donc deux variantes de l'épreuve professionnelle :

- certains candidats (inscrits en IUFM) étaient interrogés sur un dossier qu'ils avaient eux-mêmes élaboré à partir de leur stage et de la formation didactique reçue à l'IUFM ;
- d'autres candidats étaient interrogés à partir d'un dossier proposé par le jury.

Considérant qu'il y avait là une inégalité entre les candidats, l'épreuve professionnelle a été supprimée et remplacée par une épreuve sur dossier (proposé par le jury).

Pour que l'on ne retombe pas dans les mêmes errements, il est indispensable que des moyens soient mis en place pour que tous les candidats puissent faire effectivement un stage et qu'ils bénéficient d'un encadrement conduisant à une véritable exploitation formatrice du stage.

vient de l'IUFM et ne valorisent que les savoirs académiques : ce qui va à l'encontre de ce que le ministre souhaite réaliser.

Il faut donc obtenir que les IUFM restent responsables de la cohérence d'ensemble des préparations aux concours comme de la formation en deuxième année ce qui suppose la gestion de l'ensemble des moyens affectés à la formation des maîtres.

Il faut aussi souligner le fait que le ministère envisage explicitement l'existence de filières de formation assurées directement par les IUFM. En cas de désaccord avec les universités, les IUFM pourraient donc mettre en place leurs propres préparations. Mais veut-on vraiment, au ministère, entrer dans cette logique de concurrence ?

II. La deuxième année de formation

On ne peut que déplorer le fait que le ministre parle de la deuxième année comme de l'année de la « professionnalisation », ce qui semble contradictoire avec le fait qu'il souhaite une « professionnalisation » du concours, ce qui suppose une « professionnalisation » de la première année. Le ministre ajoute à ce propos : « *c'est, en effet, en deuxième année d'IUFM, que l'on apprend véritablement son métier de professeur* ». Faut-il comprendre que l'on renonce à une formation professionnelle en deux ans pour les enseignants des écoles, des collèges et des lycées ?

Mais au delà de ces problèmes de formulation, le ministre en appelle à une remise à plat de la formation de deuxième année qui, dix ans après la mise en place des IUFM, est absolument indispensable. On ne peut qu'être d'accord avec les principes énoncés par le ministre : traiter les professeurs stagiaires en adultes, mettre en place des dispositifs d'évaluation, assurer des liens plus forts entre théorie et pratique etc.

Deux problèmes doivent cependant être soulevés :

- l'existence d'un document de cadrage national est plutôt une évolution positive. La consultation de quelques plans de formation d'IUFM est parfois la source d'une grande perplexité. Mais il ne faudrait pas qu'un tel document soit stérilisant et qu'il fasse obstacle à la mise en place de dispositifs originaux et innovants par certains IUFM.

- La place de l'IUFM, telle qu'elle est présentée par le Ministre n'est pas acceptable. Celui-ci déclare en effet : « *Il faut construire sous l'autorité du Recteur avec le Directeur de l'IUFM un projet académique de formation, incluant tous les partenaires institutionnels de l'IUFM, associant toutes les compétences, assurant toutes les synergies nécessaires avec les universités, les corps d'inspection, les services de formation des autres ministères* ». Il ne s'agit pas de sombrer dans les « querelles institutionnelles » que déplore le ministre, mais les synergies ne peuvent jouer que s'il existe un chef d'orchestre. En matière de formation des maîtres, en vertu de la loi d'orientation de 1989, ce chef d'orchestre ne peut être que l'IUFM. L'IUFM a un plan de formation, un contrat quadriennal avec le ministère, il relève de la compétence du Comité National d'Evaluation des Universités, il doit conserver ses prérogatives et non être un « opérateur » parmi d'autres de la formation des maîtres. S'agissant en particulier des corps d'inspection, la coopération avec les IUFM est souvent fructueuse, mais à la condition que les rôles soient clairement distingués : aux corps d'inspection une fonction d'évaluation et d'audit du système éducatif, ce qui les conduit notamment à analyser les besoins de formation des enseignants, aux IUFM la responsabilité de la formation. Il n'est pas souhaitable d'en revenir à la situation d'avant 1990 où les corps d'inspection étaient chargés à la fois de la conception des programmes, de l'évaluation et de la formation des enseignants. Les coopérations au sein de chaque académie sont indispensables (par exemple les affectations des professeurs stagiaires jouent un rôle très important dans leur formation), elles doivent se dérouler tout naturellement sous la responsabilité du Recteur qui est président du Conseil d'Administration de l'IUFM. Il ne

faudrait pas cependant que, sous prétexte de synergie, on remette en cause le caractère universitaire de la formation des professeurs stagiaires et que l'on en revienne à la conception hiérarchique de la formation qui caractérisait les Centres Pédagogiques Régionaux.

III. La formation continue

Pour expliquer la nécessité de « *refonder la formation continue* » le ministre affirme : « *L'enseignant ne comprend les difficultés de ses élèves que s'il est lui-même dans une dynamique intellectuelle et réfléchit sur les savoirs qu'il enseigne, les pratiques qu'il met en œuvre comme les enjeux du système éducatif* ». Cette formulation est tout à fait judicieuse. Ce qui importe avant tout c'est que l'enseignant reste un intellectuel au contact de la recherche, des débats qui concernent sa ou ses disciplines et le système éducatif. La formation continue n'est pas d'abord affaire de « recettes » ou de techniques, mais elle doit être l'occasion pour les enseignants de se ressourcer afin de conserver une posture réflexive à l'égard de leurs propres savoirs et de leurs propres pratiques. On sait aujourd'hui que le sens des savoirs scolaires est décisif pour les apprentissages des élèves. On a de bonnes raisons de penser que si le savoir ne fait pas sens pour l'enseignant, il y a peu de chance que ce dernier transmette aux élèves le goût d'apprendre. Or, tous les enseignants le savent, le risque majeur de ce métier est la routinisation, l'oubli des questions auxquelles les savoirs répondent⁹.

Cette conception de la formation continue comme un lieu privilégié du travail intellectuel des enseignants s'oppose à d'autres conceptions qui sont parfois avancées. En particulier, la formation continue ne saurait être conçue uniquement comme un lieu de transmission des consignes relatives à la mise en œuvre de telle ou telle réforme des structures ou des programmes. Le modèle de la « conférence pédagogique » où un membre de la hiérarchie de l'éducation nationale vient apporter la bonne parole à des enseignants passifs (et souvent narquois) doit être abandonné. De même, si l'échange d'expériences entre enseignants est souvent fécond, la formation continue des enseignants ne saurait se réduire à une « mutualisation » où les pratiques des enseignants sont repliées sur elles-mêmes. L'exaltation, du « concret », de la « pratique », du « vécu » doit céder la place à une articulation féconde entre les apports théoriques issus de la recherche et la réflexion collective sur la pratique du métier.

De ce point de vue, la présentation du ministre qui ne met l'accent que sur « *l'articulation des priorités institutionnelles et des besoins* » me semble réductrice, car elle fait l'impasse sur une troisième composante : le regard critique que la recherche est conduite à porter à la fois sur les institutions et sur les « besoins » tels qu'ils sont spontanément perçus par les acteurs du terrain. On ne saurait évidemment faire l'impasse sur le fait que l'institution éducation nationale doit se consacrer à la mise en œuvre de la politique éducative, de même on ne saurait négliger les besoins de formation tels qu'ils sont perçus par les enseignants et plus largement l'ensemble des personnels. Mais la mobilisation des personnels ne saurait être obtenue sur la base d'une simple exécution des consignes. Il faut donc une interaction dynamique entre les demandes institutionnelles, les attentes des personnels et les apports de la recherche. Là encore les IUFM ne sauraient être des opérateurs parmi d'autres de la formation continue. En raison de l'expérience de leurs formateurs dans la formation initiale, en raison du développement de la recherche en éducation (souhaitée par le ministre), en raison de la diversité des profils des formateurs, les IUFM sont le lieu par excellence de cette interaction dynamique.

⁹ Je m'inspire dans cette formule des réflexions d'Yves Chevallard.

Conclusion : Pas de formation des maîtres de qualité sans moyens importants

La conférence de presse du ministre a un mérite considérable : elle articule étroitement les exigences liées à la démocratisation de l'école et la formation des maîtres. Les IUFM, et plus largement le système éducatif, sont confrontés à un double défi :

- il faudra assurer un profond renouvellement du corps enseignant (« *un nouvel enseignant sur deux sera recruté d'ici 10 ans* »),
- il faut construire une véritable école pour tous car c'est une exigence démocratique majeure.

En formant mieux et autrement les enseignants, en développant la recherche en éducation, on se donne l'un des moyens de l'école pour tous. Mais il ne faut pas s'y tromper : il sera coûteux de relever ce défi. C'est avant tout un problème de choix politique. Lorsque la Troisième République a décidé de faire l'école élémentaire pour tous les enfants du peuple¹⁰, elle s'en est donné les moyens : construction d'un imposant réseau d'Ecoles Normales, recrutement d'élèves instituteurs et d'élèves institutrices rémunérés pendant leur formation, création d'un corps de professeurs d'écoles normales, création de chaires de pédagogie dans les universités¹¹. Toutes proportions gardées, c'est un effort de même ampleur qu'il faut réaliser aujourd'hui. Toute tentative de former plus de professeurs à moyens constants, toute illusion quant à la baisse des taux d'encadrement qui serait permise par les nouvelles technologies, ne pourraient conduire qu'à de graves effets pervers¹².

¹⁰ Les enfants de la bourgeoisie étant en effet massivement scolarisés dans l'enseignement privé ou dans les « petits lycées ».

¹¹ Dont celle attribuée à E. Durkheim à Bordeaux.

¹² En particulier la démobilité des formateurs des IUFM qui sont aujourd'hui accablés de tâches et qui ne bénéficient pas toujours de la reconnaissance de leur travail.